

AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT Nº 1692-05

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement nº 1692-05 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs nº 1692 afin de corriger certaines dispositions relatives aux obligations de l'entrepreneur et à l'application de la réglementation

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 18 novembre 2019.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-neuvième (19e) jour du mois de novembre deux mille dix-neuf (2019).

Jean St-Antoine, avocat, OMA Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca